

Une électricité plombée à 54 % par les taxes

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune réglée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

CETTE RÉALITÉ a de quoi faire (re)disjoncter les gilets jaunes : ils sont, comme tous les Français, pressurés autant à domicile que sur les routes. Depuis quinze ans, la tripotée de taxes que l'Etat applique à l'électricité a doublé ! Ces ponctions atteignent un montant faramineux, comparé au prix de revient des kilowattheures électriques générés par les centrales

nucléaires, les barrages, les panneaux solaires et autres éoliennes. Dans la facture, ce coût de production du kilowattheure ne représente plus que 25 %. Tout comme le carburant brut dans la note d'un plein d'essence.

Résumons : sur une quantité d'électricité à 100 euros, l'Etat prélève 35 euros de taxes, les producteurs 25 euros, les transporteurs et distributeurs 40 euros. Rapportés aux 65 euros de la facture « hors taxes », les 35 euros de fiscalité représentent un impressionnant 54 % !

Ce pourcentage, bizarrement, n'apparaît pas sur les factures, malgré les calculs – aussi obscurs que détaillés – fournis à l'abonné.

Révolte sur les volts

Et en quoi consistent ces prélèvements fiscaux ? Le kilowattheure est d'abord frappé, comme la totalité des biens vendus en France, par la TVA, au taux de 20 % (5,5 % sur l'abonnement). A quoi s'ajoutent trois taxes spécifiques venues s'empiler au gré des réformes.

● La CSPE (contribution au service public de l'électricité) compte pour 15 % dans le prix du kilowattheure. Créée en 2000, elle sert essentiellement à racheter l'énergie renouvelable (éolienne et solaire) produite par les particuliers.

● La CTA (contribution tarifaire d'acheminement – 5 % du prix du kilowattheure), mise en place en 2004, permet de financer le régime spécial de retraite des salariés du secteur électrique.

● Quant à la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité – 7 %), elle est reversée aux départements et aux municipalités, pour l'entretien du réseau.

Ces trois taxes sont elles-mêmes soumises... à la TVA ! Et pourquoi pas, demain, à la CSG sur la TVA ?

Au fil des années, la boule de neige ne cesse de grossir. En 2006, le prix du kilowattheure représentait 40 % de la facture ; aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 25 %.

Des petits malins vont peut-être en déduire que le prix de l'électricité baisse...

Hervé Martin